MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON, AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

7ème année n° 28 6 Juillet 1959

Edition générale n° 5

TORDEUSE ORIENTALE (toutes zones)

Traiter les fruits devant être récoltés à partir du 10 août.

CARPOCAPSE (toutes zones)

Les attaques de Carpocapse au mois de juillet sont les plus importantes. En raison du grossissement des fruits, renouveler la protection en se conformant aux prescriptions légales :

- les produits arsenicaux sont interdits 2 mois avant la récolte
- l'emploi du D.D.T.. et des esters phosphoriques doit cesser 2 semaines avant la récolte.

MOUCHE DES FRUITS (zones 1,2,3,4)

La protection des fruits peut être assurée par des pulvérisations de :

- Dipterex
- D.D.T.
- Malathion

Répéter les traitements à une cadence rapide : 6 - 7 jours.
Traiter les abris
Détruire les fruits véreux.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956.